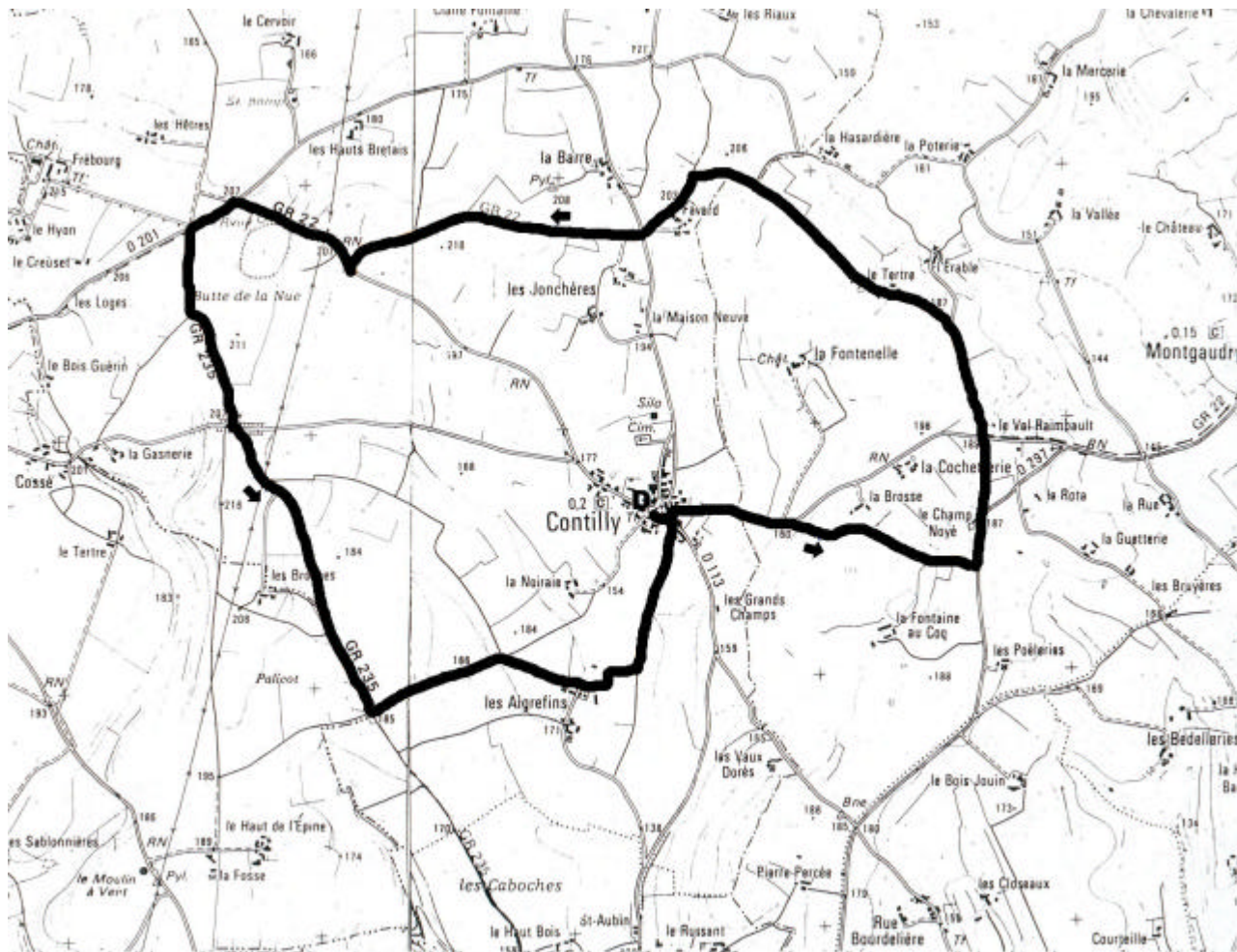


# ITINERAIRE



Carte IGN au 1/25 000  
© IGN – Paris – 2002  
Autorisation N° 40 - 2003

## Départ : Mairie de Contilly

Face à la Mairie, descendre jusqu'au carrefour et prendre à gauche puis à droite en direction de Montgaudry en suivant le balisage. A mi côte quitter le goudron et prendre à droite l'entrée d'un chemin montant. Suivre le chemin balisé qui débouche sur une route goudronnée (D 297). Tourner à gauche.

Au « Champ Noyé » filer tout droit en laissant la petite route. 200 m plus loin, au carrefour de la route de Contilly à Montgaudry, traverser et suivre le chemin goudronné en bifurquant sur le « Terre », ancienne ferme restaurée. De là, le chemin est herbu avec quelques ornières, le suivre tout droit pour atteindre la route de Contilly à Blèves.

**Km 3,8** : Traverser la route, et suivre le chemin pittoresque en observant la belle vue sur la droite, où l'on peut, dit-on, voir dans le lointain et par temps clair, la

Cathédrale de Sées (30km, à vol d'oiseau). Après avoir rejoint une petite route, tourner à droite, passer devant la «Butte de la Nue », avec son château d'eau. Prendre la D 201 (Aillères-Beauvoir à Pervençères) un court instant, puis tourner de nouveau à gauche pour prendre le GR 235.

**Km 5,6:** A 2,5 Km environ, tourner à gauche dans un chemin perpendiculaire, qui regagne le Hameau des « Aigrefins ». En passant derrière le village, retourner à gauche pour rejoindre le bourg.

### **Infos pratiques**

#### **A voir ou à visiter :**

- Eglise de Contilly
- Sarcophage mérovingien
- Panorama à la Butte de la Nue
- L'Auditoire de Justice (XVème S)

### **CONSEILS AUX PROMENEURS...**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter :

#### ➤ **les propriétés ,**

Ne passez pas hors piste à l'intérieur des forêts, sur les plantations, cultures et prairies. Respectez la signalisation et réglementation préfectorale, communale et privée.

#### ➤ **l'environnement,**

Respectez les espaces naturels (faune & flore).  
*N'effrayez pas les animaux (chiens, vaches...)*  
*Ne jetez pas vos débris le long du sentier.*  
*Ne faites pas de feu*

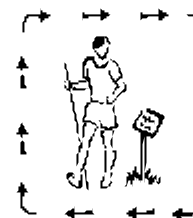
#### ➤ **les habitants et utilisateurs du chemin,**

Ayez un comportement respectueux avec les personnes rencontrées.  
*Les troupeaux sont prioritaires sur les chemins, laissez-les passer.*

*En cas de défaut d'entretien du sentier ou problème technique concernant le balisage merci de nous avertir au*

**33 (0)2 43 97 25 31**  
(Communauté de Communes du Saosnois)  
ou

**33 (0)2 43 97 60 63**  
(Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois)



## **CIRCUIT PEDESTRE**

# **Contilly**

« Cytises »

**Circuit balisé en jaune**

### **Infos Circuit**

**Distance à parcourir :** 10 km  
**Durée :** 2h1/2 heures  
**Terrain :** 75% terre / 25% goudron  
**Relief :** Pas de difficulté  
**Ombrage :** mi-ombragé

**Communes traversées :**  
Contilly et Montgaudry.

Pour plus d'informations :

**Office de Tourisme  
de Mamers et du Saosnois**  
**33 (0)2 43 97 60 63**

